



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des Français atteints d'anosmie

Question écrite n° 37249

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des Français ayant durablement perdu le goût et l'odorat des suites de la covid-19. En effet, 10 % des personnes atteintes de covid-19 souffrent par la suite d'anosmie de manière durable, les privant de ces deux sens qui sont essentiels. Alors que le 27 février marque la journée mondiale de l'anosmie, ce handicap reste largement méconnu, tant du grand public que des professionnels. Faute de connaissances en la matière, de nombreux médecins, généralistes comme ORL, ne peuvent que préconiser « l'attente que cela revienne » aux personnes atteintes d'anosmie, dans l'attente désespérée de retrouver ces sens dont on ne perçoit pas l'intérêt, jusqu'au moment où l'on en est dépourvu. La perte du goût et de l'odorat a pourtant de graves conséquences sur les personnes qui en sont victimes, principalement au niveau psychologique, mais aussi au niveau physiologique, car certains peuvent subir une importante prise de poids en raison d'une surconsommation de nourriture, par effet de « compensation » de la perte du goût. Il lui demande ainsi les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour la recherche et les traitements médicaux de l'anosmie, ainsi que pour les Français qui sont de plus en plus nombreux à en être atteints en raison de l'épidémie de covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37249

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2244

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)